



GENÈVE met en place SONITUS

Afin de lutter contre les nuisances sonores, le conseiller administratif Guillaume Barazzone, en charge de l'environnement urbain et de la sécurité, a présenté en octobre dernier le projet Sonitus, réalisé en concertation avec la Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève (SCRHG) et le Grand Conseil de la nuit.

Le département de l'environnement urbain et de la sécurité a pris la question de la gestion des nuisances sonores à bras-le-corps. Avec le concours de la SCRHG, l'association Grand Conseil de la nuit et la police genevoise, Guillaume Barazzone a tiré les premières conclusions du projet: Sonitus

Sonitus est le nom du dispositif de lutte contre le bruit mis en place par la Ville de Genève, avec l'appui des cafetiers-restaurateurs. Il s'agit d'un outil pour préserver le droit au sommeil et au repos des habitants et réduire les nuisances. Grâce à

ce programme, les responsables d'établissements peuvent accéder en ligne aux contrôles et constats relatifs à leur café ou bar. Sonitus permet également aux autres services cantonaux concernés de connaître l'historique des contrôles effectués par la Ville de Genève, ce qui améliore la coordination entre autorités. Pour résumer, Sonitus est un répertoire des interventions, cartographiées, le tout actualisé en temps réel. Cette mise à jour permanente permet aux agents municipaux de prendre « des mesures ciblées et proportionnées ». Le grand public, les propriétaires de bars et restaurants et les autorités de la Ville

et du Canton ont la possibilité de prendre connaissance de la situation, chacun à son niveau.

Pour les établissements générant de fortes nuisances, la Ville demande certaines mesures complémentaires: engagement d'un chuchoteur, délimitation précise du périmètre de la terrasse, utilisation de gobelets consignés et recyclables, dès 22 heures. Si ces mesures ne suffisent pas, en fonction des cas, la Ville prend alors d'autres dispositions pouvant aller jusqu'à la limitation/suppression d'exploitation de la terrasse. Enfin, la troisième et dernière étape consistera à imposer aux cafetiers-restaurateurs un cours sur les nuisances sonores.

Depuis le 1^{er} juin 2013, les horaires de la police municipale ont d'ailleurs été étendus les jeudis, vendredis et samedis jusqu'à 3 heures du matin, soit une heure après la fermeture des établissements. Les agents municipaux ont effectué 663 contrôles depuis cette date, 37 avertissements pour nuisances sonores ont été distribués et 27 dénonciations (pouvant conduire à des sanctions cantonales) ont été adressées au Service du commerce du canton.

Sur les 920 établissements qui proposent une terrasse, la moitié souhaite en disposer après minuit. une formation spécifique a été mise en place en janvier 2014, avec le soutien de la Ville. La formation, composée de huit modules et répartie sur une journée ou deux demi-journées, a été pensée comme un cours de rattrapage complémentaire. Ces cours doivent donner les clés d'une bonne activité, axée sur ce que les Anglo-saxons appellent « les réflexes de bienveillance ».

Pour en savoir plus:
www.ville-geneve.ch

